

# INSCRIPTION EN LIGNE 10 KM MARCHÉ NORDIQUE ARRADON-VANNES – REGLEMENT 2025

10 Km mesurés selon les normes de la Fédération Internationale d’Athlétisme – Allure Marche Nordique – Temps limite 2 h 00

## Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2010 et avant peuvent participer.

Les concurrents doivent courir seuls et **en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d’accompagnement** qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d’accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

## Inscriptions

A compter du 1<sup>er</sup> Mars

Le tee-shirt souvenir des **"50 ans d'Auray Vannes"** vous sera proposé en option (8 €) lors de votre inscription – date limite pour l’option tee’shirt : 20 juin

## Clôture des Inscriptions

Les inscriptions pour le 10 Km seront closes le Vendredi 5 Septembre à Minuit

## Retrait des dossards

Les dossards seront distribués uniquement à Vannes, au stade de Kercado, sur présentation de votre QR code – votre QR code, sera sur votre mail de confirmation d’inscription ou sur votre Bon de retrait.

Attention, votre dossard ne sera remis que si **votre dossier est complet et votre "Inscription validée"**.

- le Vendredi 12 de 14 h à 18 h 30

- le samedi 13 de 10 h à 19 h

- le dimanche 14 de 7 h à 8 h 30

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant votre Bon de retrait et une photocopie recto verso de votre Carte d’identité

## Dossard Electronique

Votre dossard est à fixer sur la poitrine.

**TRES IMPORTANT : Vous ne devez plier, décoller ou obstruer les bandelettes : vous risqueriez de les endommager et de n’avoir aucun temps et classement**

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification. L’utilisation d’un porte dossard est interdite.

## Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. L’organisation se dégage de toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

## Récompenses

Un cadeau souvenir vous sera remis après la remise de votre dossard

## Justificatif Médical

**1 - Personnes mineures** : leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l’organisateur soit :

• **D’une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, **en cours de validité à la date de la manifestation**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

• Les personnes exerçant **l’autorité parentale et le mineur** renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé ([voir ici le questionnaire](#)) Les personnes exerçant l’autorité parentale sur le mineur **attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical** attestant de l’absence de contre-indication à la pratique de l’athlétisme ou de la discipline concernée **datant de moins de six mois.**

**2 - Personnes majeures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l’organisateur soit :

• **D’une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, **en cours de validité à la date de la manifestation**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

**Les licences autres que les licences FFA ne sont plus acceptées.**

• **D’une attestation** indiquant que vous avez réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/> Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation (Pour Auray Vannes 2025 cela donne le 14 Juin 2025). Le code PPS obtenu doit être mis sur votre compte d’inscription : course/aurayvannes2025

à venir

**3 - Les participants étrangers** doivent également établir un PPS pour leur participation

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA.

### **Transport des Coureurs**

Un service d'autocars est mis en place gratuitement par "Kicéo – Vos déplacements en Pays de Vannes" avant la course au départ de Vannes (Stade de Kercado) – Rue Winston Churchill de 7 h 00 à 8 h 15

### **Vestiaires**

Le Dimanche 14 Septembre, à partir de 7 h, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire au stade de Kercado à Vannes

**Pas de camion vestiaire au départ des courses.**

*NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux*

### **Garantie Annulation**

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la "Garantie Annulation" au moment de leur inscription.

Supplément : 2,00 € par personne à ajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Garantie : l'organisation garantit à l'assuré le remboursement des frais d'inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

### **Tirage au sort**

A l'issue de l'épreuve, il sera procédé à un tirage au sort de lots **offerts par l'organisation** parmi **tous les arrivants majeurs du 10 km et du Semi-Marathon**, présents au moment du tirage, sous contrôle de la société d'huissiers SELARL OUEST JUSTICE 10 rue Ella Maillard à Vannes, où le règlement complet a été déposé

**une Dacia Sandero Essential**

**2 bons d'achat**

### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

### **Annulation Course**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

---

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le 10 Km Arradon Vannes mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.